



COMPTE RENDU

d'audience au SIMu du 24 Février 2016

Une délégation Force Ouvrière composée de Jacky CHARLOT Fédération et Gilles SCIANDRA SIMu Toulon a été reçue en audience par le Général Philippe TOUBIN, Directeur du Service Interarmées Munitions et le Colonel Brigitte LANCIA, Directeur des Ressources Humaines le 24 février 2016

Le Général nous informe que nous sommes dans une phase délicate de fermeture et/ou réorganisation imposées par le ministre et notamment par la LPM.

Il indique que le projet SIMu 2019 est en phase de réalisation et que le fusionnement des établissements principaux des munitions engendrera une réduction du nombre passant ainsi de 7 à 4 établissements. De plus, Il y aura une rationalisation des échelons de direction.

Il faut rajouter la fermeture des 5 groupements des munitions : Connantray, Neubourg, Salbris, Fontvielle et Billard.

En ce qui concerne l'établissement de Brienne, le Directeur indique qu'il a bien pris en compte les difficultés et qu'une réflexion est menée pour pallier les tentatives d'intrusions sur le site. En effet, le PRODEF sur Brienne est une priorité, le plan d'action doté de mesures sera mis en place. Il consiste dans un premier temps à

la réparation de clôtures, réparation des alarmes et d'installation de caméras de surveillance. Il est même envisagé de construire une gare. A noter, que Brienne n'est pas le seul établissement à subir de telles menaces, une réponse ministérielle globale est à l'étude.

Pour Force Ouvrière, il est impératif que PRODEF soit mis en place rapidement avec des mesures sécuritaires efficaces en moyens matériels et humains.

Le déroulement de ce projet de service SIMu 2019 est pour l'instant dans le cadencement prévu, sauf pour les établissements suivants :

FONTVIELLE, la fermeture devrait être repoussée d'environ trois ans pour coïncider avec les travaux en cours à Miramas. Les difficultés d'application du PAR, pour les personnels, ont été prises en compte, une étude est en cours.

NEUBOURG, le Gouverneur Militaire de Metz a envoyé un courrier à l'EMAT afin de réétudier le maintien en activité de ce groupement de munitions. Un arbitrage devra donc être réalisé. Si tel était le cas, la déflation des effectifs prévue pour cet établissement devra se faire ailleurs !!!

LE ROSELIER, cet établissement ne devrait plus être spécialisé « élimination déchets ». La Direction des Affaires Juridiques a été saisie. D'autres filières devraient être utilisées.

Pour Force Ouvrière, la remise en cause éventuelle de fermetures de sites est une bonne chose. Mais, nous ne perdons pas de vue qu'une grande partie de la déflation des effectifs aurait dû être obtenue par la fermeture de ces sites !!!

Concernant les embauches d'ouvriers de l'état pyrotechniciens, le DRH indique que pour 2016, 10 embauches sont prévues :

- 8 pour EP Méditerranée ;
- 1 pour Brienne,
- 1 pour Miramas.
- 17 gardiens veilleurs « ATMD » seront recrutés.

Les registres d'embauches sont mis en place.

Pour armer d'autres postes vacants dans d'autres domaines, le SIMu a demandé à la DRH/MD, par le biais de concours :

- 3 IEF Pyrotechniciens (EP Méditerranée),
- 1 TSEF HSCT (EP Champagne - Picardie).

Pour les 10 agents contractuels recrutés en 2013, un courrier de relance a été fait par le DRH/SIMu afin de régulariser, comme pour les OMA, cette situation. Il est regrettable que ces personnels ne soient pas répertoriés dans les embauches 2016.

Pour Force Ouvrière, la réalisation de la manœuvre RH passe par des besoins et des priorités si, les besoins demandés semblent respectés, les priorités fixées restent discutables. Par exemple, reclasser des personnels dont le dépôt ferme sur un dépôt pérenne, d'accord, pérenne aujourd'hui... mais demain ?

Conclusion :

Cette audience a été réalisée sur des échanges constructifs, dans un climat de transparence, le Directeur a essentiellement développé les évolutions des points inscrits à l'ordre du jour du CTR de décembre 2015.

Pour Force Ouvrière, ce qui intéresse aujourd'hui les agents est essentiellement de savoir de quelle manière ils pourront se sortir de cette réforme sans en payer un prix trop élevé. Il faut que les restructurations actuelles soient couvertes par le PAR pour les agents concernés et notamment sur le site de TOULON.

Paris, le 25 février 2016

